Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n° 331

Minima conventionnels : l'objectif patronal reste le désaccord, pour tasser toujours plus les salaires

Lors de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des Bureaux d'Études du 30 septembre 2026, le patronat nous a fait savoir que seule la signature d'une organisation syndicale avait été apposée sur l'accord portant sur les minima conventionnels qu'il avait tenté d'imposer comme dernière proposition avant constat de désaccord. Bien évidemment, les organisations syndicales ont fait savoir qu'elles n'en resteraient pas là et veulent imposer que ce sujet soit de nouveau à l'ordre du jour même si le patronat l'a écarté de la réunion dont nous faisons le compte-rendu ici.

Las, le patronat accepte de revenir vers les organisations syndicales en octobre 2026. Nul doute que seule une pression forte exercée sur la partie patronale permettra d'imposer la reprise des négociations et non une simple pirouette pour encore une fois tenter d'imposer le décrochage des salarié.es de la branche dans un contexte économique inflationniste. En effet, si les prévisions en la matière divergent légèrement selon les institutions qui réalisent des travaux prospectifs sur le sujet, à septembre 2026, elle s'élève à 3 % sur un an et devrait atterrir à 4 % en fin d'année, notamment du fait de son accélération sous l'effet de l'évolution des prix liés aux hydrocarbures.

Par contre, pas d'encombrement ni de surcharge pour traiter de l'intéressement en lieu et place des salaires : une formule établie pour s'assurer qu'il ne se déclenche jamais et voilà une opération de communication rondement menée ! Et cerise sur le gâteau, cela peut également occuper les organisations syndicales à travailler à l'élaboration du cadre, depuis les placements identifiés par les négociateurs de la branche jusqu'aux critères de versement.

Enfin, deux négociations d'importance pour les salarié.es ont été initiées lors de cette réunion :

- la négociation de l'accord sur la formation professionnelle qui date de 2019 et demande des réajustements face au recul organisé par les différentes mesures gouvernementales des droits des salarié.es à la formation,
- et une négociation sur l'Intelligence Artificielle.

Evidemment, en menant ces négociations dans un calendrier proche, nul doute que l'ambition patronale est de définir des budgets qui seront directement adressés aux formations sur l'IA. A nous, de nous assurer que ce faisant, tous-tes les salarié.es seront bien accompagnée.s.

Mais sur le volet de l'IA, les enjeux du déploiement de l'IA, ses conséquences sur l'emploi, l'information des salarié.es, la consultation face aux effets de réorganisation, l'évolution des compétences, la responsabilité des effets du recours à l'IA comme la sécurité des données par exemple que les directions sont tentées de faire reposer sur les salarié.es en tant qu'utilisateurs etc. sont autant de sujets sur laquelle, la CGT se battra pour obtenir de nouvelles garanties tout en s'assurant de la cohérence d'ensemble de nos actions.

L'usage de l'IA doit intégrer les principes de sobriété numérique que nous avons réussi à mettre en place dans l'accord transition écologique.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *BI BE* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
Courriel : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr